



## **Séminaire des régies d'eau et d'assainissement** **(jeudi 18 septembre 2008, dans les locaux du musée de Grenoble)**

### **Programme**

**9h00 - Ouverture – M. Michel Destot, député-maire de Grenoble**

**9h20 - La gestion en régie de l'eau et de l'assainissement à Grenoble :**

- **le service public de l'eau de la Ville de Grenoble, hier, aujourd'hui et demain**
- **le retour en régie du service de l'assainissement de Grenoble-Alpes-Métropole (la METRO)**

M. Eric Grasset, président de la régie de l'eau de Grenoble, vice-président de la METRO (en charge notamment des risques majeurs et de l'eau)

M. François Diaz, vice-président de la METRO en charge de l'assainissement, maire de Saint-Paul de Varces

M. Jacques Tcheng, directeur de la régie de l'eau de Grenoble

M. Bruno Maneval, directeur de la régie « assainissement » de la METRO

**10h00 - Les régies de l'eau et de l'assainissement de Nantes-Métropole :**

- **des régies fonctionnant sous le contrôle de la collectivité**
- **une comparaison permanente de l'efficacité des régies et des exploitants privés**

M. Raymond Lannuzel, vice-président de la Communauté urbaine de Nantes, chargé de l'eau potable et de l'assainissement

M. Philippe Marest, directeur général-adjoint de Nantes-Métropole

M. Jean-Luc Perrouin, directeur de l'eau de Nantes-Métropole.

**10h40 - Le Syndicat des eaux de la Veune, une régie rurale dans la Drôme des collines**  
**(créée en 1949, desservant 12 000 habitants)**

- **un personnel impliqué et polyvalent**
- **des compétences techniques (SIG, bornes de puisage, télégestion, modélisation du réseau, ...)**
- **un service durable (financement sans emprunt des investissements nécessaires)**
- **une mesure de la satisfaction des usagers**

M. Max Osternaud, président du Syndicat des eaux de la Veune

M. Pierre Savinel, directeur du Syndicat des eaux de la Veune.

**11h20 – Table-ronde: comment défendre, au niveau des instances européennes, le libre choix du mode de gestion et la gestion publique des services d'eau et d'assainissement ?**

- les principaux enjeux actuels de la politique communautaire en matière de gestion des services publics locaux

M. Michel Desmars, chef du service de l'eau de la FNCCR

- l'exemple des villes allemandes :
  - comment sont organisées les entreprises publiques qui distribuent l'eau potable et assurent l'assainissement des eaux usées ;
  - quels moyens sont mis en œuvre pour convaincre les responsables européens de l'efficacité d'une telle organisation

M. Uwe Wrieden, maire de Wietzendorf (Basse Saxe)

M. Klaus Nützenberger, directeur d'Eurocommunale (bureau de représentation des villes allemandes à Bruxelles)

- **Aqua Publica Europea : une nouvelle association qui défend la gestion publique de l'eau auprès des instances européennes**

Mme Anne Le Strat, adjointe au maire de Paris chargée de l'eau et de l'assainissement.

**12h30 - Déjeuner**

**14h00 – Atelier sur le retour en régie (présentation de plusieurs cas dans des collectivités de caractéristiques différentes)**

**14h00 - Le cas d'une grande ville : Paris.**

- le choix d'une régie dotée de la personnalité morale pour la distribution d'eau potable ;
- les motifs de ce choix, et les résultats attendus.

Mme Anne Le Strat, adjointe au maire de Paris, chargée de l'eau et de l'assainissement.

**14h45 – La démarche d'un syndicat rural, le Syndicat intercommunal des eaux de Piennes** : M. Lucien Mazzocco, président du Syndicat.

**15h30 – La création de la régie « Castraise de l'eau »** : M. Pascal Bugis, maire de Castres et M. Pierre Lapellerie, directeur de Castraise de l'eau.

**16h15 – Le retour en régie de la Ville de Venelles** : M. Jean-Pierre Saez, maire de Venelles et M. Max Bariguan, directeur de la régie de l'eau de Venelles.

**Les trois dernières collectivités présenteront des exemples de retours en régie réussis – autres les éléments spécifiques à chaque contexte local, les intervenants aborderont notamment :**

- la transmission des informations détenues par le délégataire sortant au moment de la création de la régie ;
- le rachat de certains équipements appartenant au délégataire (y compris, dans certains cas, les compteurs), le versement d'indemnités ;
- le sort du personnel du délégataire et le statut du personnel de la régie ;
- le recouvrement des recettes de la régie (facturation, relations avec le comptable public, création éventuelle d'une régie de recettes) ;
- le recours éventuel à des entreprises extérieures pour assurer une partie des tâches d'exploitation, et l'organisation des astreintes ;
- les outils de pilotage de la régie.

**17h00 - Conclusion** : M. Paul Raoult, sénateur du Nord, président des syndicats d'eau et d'assainissement du Nord, président du conseil d'orientation des régies d'eau et d'assainissement de la FNCCR.